

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable : Vilaine

Titre : Vigilance Manifestation Feu d'artifice - Event notice fireworks

Avis n° : 2025 VIR-B n° 49

du : 05/07/2025

Secteur (bief) : La Vilaine, Bief Malon

Fait(s) à signaler :

En raison de la tenue d'un feu d'artifice sur la commune de Guipry-Messac, les usagers de la voie d'eau sont informés que le stationnement de bateaux sera interdit sur le quai des Bateliers le 13 juillet 2025 de 9h00 à jusqu'à 1h00.

Les usagers de la voie d'eau sont invités à faire preuve de vigilance et respecter les consignes donnés par les organisateurs et par les éclusiers.

Due to the holding of fireworks in the town of Guipry-Messac, users of the waterway are informed that the parking of boats will be prohibited on the Quai des Bateliers on July 13, 2025, from 9:00 AM until 1:00 AM.

Users of the waterway are invited to be vigilant and respect the instructions given by the organizers and lock keepers.

ip

L'adjoint à la cheffe de subdivision
FREDERIC RAKOTOARISOA
CANAUX-SVNVIR-ADJOINT
19 juin 2025

Avis émis par : Subdivision Vilaine, canal d'Ille-et-Rance



 **Canaux
de Bretagne**
Un service de la Région Bretagne

Direction des Canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
canaux.bretagne.bzh/